

Coase toujours

Edmond Balinvaud, Rouge n°1471, 21 Novembre 1991

Le prix Nobel d'économie vient d'être attribué à Ronald Coase qui succède ainsi à l'humoriste français Allais, mon maître, à qui je dois tant, y-compris le très spirituel titre de cette chronique. Le professeur Coase a écrit deux articles retentissants, l'un en 1937 (« La nature de la firme »), l'autre en 1960 (« Le problème du coût social »). Il n'est pas sans intérêt d'expliquer aux indécrottables marxistes qui lisent ces lignes la teneur de ces deux articles.

Le premier examine cette question que tout salarié doit sans doute se poser le matin au réveil : « pourquoi, dans une économie de libre-entreprise, devrais-je me soumettre volontairement à l'autorité de mon patron au lieu de vendre ma propre production ou mes services directement auprès des consommateurs sur le marché ? »¹. Cette véritable énigme est magistralement résolue grâce à la notion de « coûts de transaction ». On comprend mieux dorénavant, pourquoi il existe des firmes, à l'intérieur desquelles prévalent d'autres rapports que des échanges marchands réglés par les prix. La raison en est que cette forme d'organisation est finalement plus efficace qu'un marché généralisé : « il existe un coût de fonctionnement d'un marché et, en créant une organisation et en permettant à une autorité (un entrepreneur) de répartir les ressources, certains coûts peuvent être évités »². Au début était le marché : tout baignait dans l'échange de services personnels, puis des grumeaux se sont formés - appelons-les entreprises - et une division s'est établie entre patrons et salariés. Mais cela n'a rien à voir, ni avec la division du travail, ni avec le développement de la productivité dans l'agriculture, ni avec rien... il s'agit seulement d'économiser les coûts de transaction.

Une telle hauteur de vues aurait suffi à la gloire de Coase. Mais son deuxième article est encore supérieur. Il y démontre que l'Etat ne doit pas intervenir pour réglementer ou sanctionner les nuisances. Laissons les individualités juridiques s'échanger leurs droits sur un libre marché et tout ira pour le mieux : c'est le fameux *Théorème de Coase*. Certes, ces deux articles sont absurdes et de plus parfaitement contradictoires. On pourrait en effet appliquer au « marché des droits » la notion même de coûts de transaction : c'est peut-être en partie parce que l'on ne peut pas passer sa vie à négocier le droit avec son entourage, qu'il existe un Etat. Théorie encore simpliste, qui nous ramène à Hobbes, mais certainement moins frappée que celle de Coase. En tout cas, quel plaisir de voir récompensé un fanatique ultralibéral, qui plus est théoricien de l'anti-écologie. Que certains³ puissent le présenter comme un critique des mécanismes de marché ajoute à cette pantalonnade un supplément de dérision, qui me ravit.

¹ d'après l'entrée Coase du Dictionnaire Palgrave d'économie.

² Ronald Coase, « La nature de la firme », *Revue française d'économie*, vol.2 n°1, 1987, <http://gesd.free.fr/coase87f.pdf>

³ Jacques De Bandt, Jacques Laurent Ravix, Paul-Marie Romani, André Torre, « Le Professeur Ronald Coase, Prix Nobel d'Économie 1991 », *Le Monde*, 17 Octobre 1991 ; [version longue](#) : « Ronald H. Coase, Prix Nobel 1991 de Sciences Économiques, ou de l'autre côté du Tableau noir », *Revue d'économie industrielle* n°58, 4e trimestre 1991.